

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Quoi ?	Comment ?	Où ?	Combien ?	Observations
Extrait de naissance	Indiquer : nom, prénoms, date de naissance et filiation	A la Mairie du lieu de naissance	Gratuit, joindre une enveloppe timbrée pour la réponse si demande par courrier	Cette demande peut être effectuée par Internet sur le site : www.acte-naissance.fr
Extrait de mariage	Indiquer : nom, prénoms, date de mariage et filiation des époux	A la Mairie du lieu de mariage		
Extrait de décès	Indiquer : nom, prénoms et date du décès	A la Mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt		
Reconnaissance anticipée	Concerne les couples non mariés. Reconnaissance avant naissance de l'enfant. Carte nationale d'identité des futurs parents.	Dans n'importe quelle Mairie	Gratuit	
Autorisation de Sortie du Territoire	Concerne les mineurs non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale. Présenter la carte d'identité ou le passeport en cours de validité de l'enfant et du parent qui se présente en Mairie.	Mairie du domicile	Gratuit	L'enfant doit être présent accompagné de l'un de ses parents
Duplicata du livret de famille	Formulaire à remplir à la Mairie	A la Mairie du domicile		
Casier judiciaire	demande écrite, indiquer : nom, prénoms, date, lieu de naissance et filiation, adresse et copie de pièce d'identité.	Casier Judiciaire National 44317 Nantes cedex 3	Gratuit	Les demandes peuvent également être faites à partir du site : www.cnj.justice.gouv.fr
Certificat de nationalité	Copie intégrale de l'acte de naissance et justificatif de domicile.	Au greffe du Tribunal d'instance		
Certificat d'hérédité	Livret de famille du défunt et adresses des enfants et du conjoint survivant	Chez le Notaire ou à la Cité Judiciaire		Le Maire n'a pas accès au fichier de la centrale des testaments
Carte Nationale d'identité (valable 15 ans pour les majeurs et 10 ans pour les mineurs)	Demande à faire à la Mairie de MONTFORT-LE-GESNOIS ou dans une Mairie munie d'une station d'accueil pour les empreintes			
Passeport (valable 10 ans, 5 ans pour un mineur)				
Inscription sur liste électorale	1 pièce d'identité ou ancienne carte électorale + justificatif de domicile	A la Mairie du domicile ou sur le site www.service-public.fr		Avoir 18 ans et être de nationalité française. Inscription du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours
Recensement militaire	Livret de famille et carte nationale d'identité de l'enfant	A la Mairie du domicile ou sur le site www.service-public.fr		Avoir 16 ans révolus
Demande de permis de construire	Formulaire délivré en Mairie ou téléchargeable sur le site www.service-public.fr	A la Mairie du domicile		Instruction des dossiers par le Syndicat Mixte du Pays du Mans
Légalisation de signature	Signature de l'intéressé(e) à la Mairie et authentifiée par le Maire	A la Mairie du domicile		Pièce d'identité de l'intéressé(e)
Carte grise	Dans tous les cas : Justificatif de domicile, Pièce d'identité du ou des futurs détenteurs de la carte grise, Imprimé réglementaire suivant les différents cas, Certificat de vente	Sur internet uniquement : www.service-public.fr	Selon l'âge de la voiture et le nombre de chevaux fiscaux, paiement par chèque	